

Sujet : [INTERNET] Enquête publique demande d'ouverture d'une carrière à Pouligny-St-Pierre

De : "> Benoît LEROY (par Internet)" <leroy.benoit@wanadoo.fr>

Date : 20/10/2017 09:56

Pour : ddcssp-ep-carriere-pouignystpierre@indre.gouv.fr

Copie à : Delphine BROUARD <delphine.brouard@orange.fr>, Hélène Sire <helone@hotmail.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur,
veuillez trouver ci-joint notre courrier motivant notre demande d'émettre un **avis défavorable** à ce projet.

Cordialement

Benoît et Hélène LEROY

— Pièces jointes : —

Courrier à monsieur le commissaire.pdf

200 Ko

Benoît et Hélène LEROY
1 rue de la Roche Morlon
La Boudinière
36300 Pouligny-St-Pierre



A monsieur JOUOT
Commissaire enquêteur

Objet : exploitation d'une carrière à Pouligny-St-Pierre

C'est avec surprise et inquiétude que nous avons appris la création d'une carrière d'extraction et de concassage calcaire à Pouligny-St-Pierre. Je suis surpris non pas par le projet qui a été annoncé par la municipalité, mais par le choix du site d'implantation et sa proximité immédiate avec le hameau de La Boudinière où je réside avec ma femme et nos 4 enfants âgés de 6 mois à 7 ans. D'autres hameaux étant également concernés par cette proximité.

Nous avons fait le choix en 2009 de venir nous installer dans ce hameau, largement reconnu sur le territoire pour son caractère pittoresque. De nombreux visiteurs, locaux ou touristes, viennent régulièrement découvrir La Boudinière et ses environs, seuls ou accompagnés par des guides du Parc naturel régional de la Brenne ou de l'écomusée du Blanc. De plus, c'est aussi le départ d'une des 10 plus belles randonnées du Parc, également répertoriée dans un guide national de randonnée (éd. DAKOTA).

Nous savions en nous installant ici qu'il fallait faire certaines concessions (obligation de prendre la voiture pour aller travailler, faire les courses, emmener les enfants aux activités, accès internet difficile...). En contrepartie nous bénéficions d'un cadre et d'une qualité de vie de qualité. Nous nous efforçons également de participer au développement économique local en faisant travailler les entreprises de la commune (Boulangerie de Bénavent, Maison du Fromage, Fish Brenne ou le garage Perrot).

C'est donc avec une grande inquiétude que nous découvrons ce projet de **carrière à moins de 200m du hameau**. Les nuisances sonores inévitablement induites par cette activité (circulation des engins, **bip de recul**, bruit du concasseurs, **du brise-bloc...**) ainsi que la production de poussière nous préoccupent plus particulièrement puisque deux de nos enfants sont sujet à des crises d'asthme.

Au delà de ces risques de nuisances sanitaires qui ne sont pas anodines, je m'interroge sur plusieurs points :

1 - comment se fait-il que le Parc naturel régional de la Brenne n'ait pas été consulté pendant la phase d'étude du projet ?

"La capacité d'un Parc naturel régional à protéger la nature et son patrimoine réside surtout dans sa capacité à faire respecter, par la concertation, les objectifs de sa Charte définis par ses signataires. Il est sollicité, pour avis*, sur les documents de planification (Plans locaux d'urbanisme, Schémas de cohérence territoriale), sur les

projets soumis à étude d'impact et sur les autres documents encadrant les activités sur son territoire (carrières, déchets, sites et itinéraires, randonnée...)"

Source : Argumentaire Questions/réponses sur les Parcs naturels Régionaux

Il est également bien rappelé à la page 156 du document de l'étude d'impact : Chapitre 1 - Etat initial pour l'autorisation d'ouverture déposé par les exploitants :

"Protéger et faire vivre le patrimoine naturel, culturel et bâti de son territoire pour construire son avenir" telle est la vocation du Parc Naturel Régional de la Brenne qui regroupe 51 communes.

Le projet de territoire prend la forme d'une Charte. C'est un contrat qui lie les communes, les intercommunalités (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), le département de l'Indre, la région Centre, l'État et le Syndicat mixte du Parc pour une gestion concertée et cohérente du territoire.

La Charte détermine les objectifs, mesures, principes d'action, responsabilités et engagements de mise en valeur, de protection et de développement du territoire qui ont été librement négociés et arrêtés par ses signataires.

Elle exprime la volonté de tous les acteurs du territoire de porter ensemble et de mettre en oeuvre le projet de territoire et le rôle qui sera le leur. La charte est constituée d'un rapport écrit et d'un plan qui en est la traduction cartographique.

...

Le projet est entièrement inclus dans le périmètre du Parc Naturel Régional de la Brenne.

Cet "oubli" a été réparé parce que le P.N.R. interpellé par des riverains du projet, s'est manifesté auprès des services de la préfecture. Par conséquent celui-ci a du réagir en urgence.

2 - D'après les entreprises concernées et la municipalité, l'ouverture de cette carrière doit répondre à un manque de granulats calcaires sur notre territoire. Or, existe-t-il une étude établissant cette pénurie pour une utilisation locale ? Quelle est la répartition réelle du besoin local par rapport au besoin des départements voisins (60%/40% ; 50%/50% ; 20%/80%...). La pertinence de ce projet s'appuie sur l'argument de besoins locaux "importants". Alors que le dossier d'étude d'impact est plutôt précis sur de nombreux points, rien n'est mentionné concernant ces besoins. Or tout ce projet prend son sens s'il répond effectivement à une demande identifiée et chiffrée. Les seuls chantiers prévisionnels indiqués par les entreprises Gabillon et Moreau concernent des chantiers de départements voisins pouvant être distants de 100km et certains de ces chantiers ne sont qu'au stade hypothétique (ligne LGV). Cette carrière servira donc principalement pour les besoins des départements voisins qui trouveront ici une source d'approvisionnement à un coût sans doute intéressant (malgré le transport), le coût d'achat des terrains étant moindre en comparaison à des projets similaires.

3 - Quelles seront les conséquences de la perte de 17ha de terre agricole sur l'AOP du Pouligny-St-Pierre ? Les textes législatifs et réglementaires prévoient que l'INAO doit être consulté pour avis dans le cadre de tous projets d'aménagement, d'urbanisation, ou de travaux concernant une zone d'appellation, ou des mesures d'expropriation concernant ce type de zone. Or, il me semble que l'Institut National de l'Origine et de la Qualité est défavorable à ce projet. De plus, je pense que l'installation de ce type de projet porte

préjudice à l'image de territoire AOP. Cet AOP doit être considéré comme la valeur de notre commune.

4 - D'après le schéma départemental des carrières, ce projet se situe dans plusieurs zones environnementales à protéger (Zone RAMSAR, P.N.R. de la Brenne, Zone d'agriculture spécialisée avec l'A.O.P. du fromage de chèvre). Il est incompréhensible que cette superposition de couches de zones protégées ne soient pas à elles seules suffisantes pour stopper ce projet. Je ne parle même pas de la zone de captage de la source Gombault. Quelle serait les conséquences d'une pollution accidentelle de cette source pour les habitants. L'étude indique un risque faible, mais il existe. Dans ce dernier cas de figure ce ne seront plus seulement les riverains qui seront impactés.

5 - L'option du déménagement nous paraît exclu. Premièrement parce que nous aimons notre hameau et notre maison et deuxièmement, il sera très difficile de trouver repreneur ou alors avec une dévalorisation de notre patrimoine trop important. Le dossier d'étude d'impact indique qu'il n'y aura aucune dévalorisation du patrimoine.

Sur quoi s'appuie cette étude pour affirmer cela ?

Cette carrière nous lie au hameau pour une durée de 30 ans ! Ce serait une véritable prise d'otages.

6 - Enfin, quelles seront les **procédures de contrôle de la règlement en vigueur** pour ce qui concerne notamment le bruit et les émissions de poussière ? Quelle structure sera chargée d'effectuer ces mesures ? à quelle périodicité, les entreprises seront-elles prévenues des dates des contrôles ? ...

Tous ces éléments nous incitent à vous demander d'émettre un avis défavorable à ce projet d'exploitation de carrière.

